

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2310

11 décembre 2006

SOMMAIRE

Accea S.A., Luxembourg	110865	LI Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	110852
Alocate S.A., Luxembourg	110851	LI Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	110853
Amlia S.A., Luxembourg	110859	Markco S.A., Diekirch	110878
Andrea Doria S.A., Luxembourg	110862	Matrix EPH, S.à r.l., Luxembourg	110834
Andrea Doria S.A., Luxembourg	110863	Matrix EPH, S.à r.l., Luxembourg	110836
Andrea Doria S.A., Luxembourg	110877	Melody S.A., Luxembourg	110862
Audur Invest Holding S.A., Luxembourg	110836	Millennium European Holdings II, S.à r.l., Luxem- bourg	110847
Ball (Luxembourg) Finance, S.à r.l., Luxembourg	110879	Millennium European Holdings II, S.à r.l., Luxem- bourg	110848
Ball Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg . .	110878	Necker S.A., Luxembourg	110851
Barguzin Participation S.A., Luxembourg	110863	Netfi S.A., Luxembourg	110865
Batico Promotions S.A., Strassen	110863	Odyfinance S.A., Luxembourg	110857
Benedicum Holding S.A., Luxembourg	110846	Odyfinance S.A., Luxembourg	110859
Bond Holding S.A., Luxembourg	110853	Parax S.A., Luxembourg	110870
C.E.V. Holding S.A., Wiltz	110864	Poseidon International S.A., Luxembourg	110863
(Le) Cap S.A., Luxembourg	110876	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem- bourg	110861
Domaines.Lu S.A., Luxembourg	110878	RZ Holding S.A., Luxembourg	110860
EECF Beta I S.C.A., Luxembourg	110837	S.N.W. S.A.H., Strassen	110834
EECF Beta I S.C.A., Luxembourg	110846	Sensei International S.A.H., Luxembourg	110864
EECF Beta I S.C.A., Luxembourg	110866	Sestante S.A., Luxembourg	110880
EECF Beta I S.C.A., Luxembourg	110869	Sethi S.A.H., Luxembourg	110875
Esco S.A., Luxembourg	110856	SIG Holding S.A., Luxembourg	110861
Fantuzzi Industries, S.à r.l., Luxembourg	110870	Sigalat Vorizot Société en Nom collectif, Luxem- bourg	110846
Fineura Holding S.A., Luxembourg	110877	Société en nom collectif Paillier - Martin Gallevier de Mierry, Luxembourg	110849
Fitrugest Investments S.A., Luxembourg	110865	Star Distribution S.A., Luxembourg	110849
Fitruhold S.A., Howald	110864	Suez Lux Global Services S.A., Luxembourg	110876
Galor Holdings Soparfi, S.à r.l., Luxembourg	110846	Sycamore, S.à r.l., Luxembourg	110879
Global IT Services, S.à r.l., Luxembourg	110848	Tilman S.A., Luxembourg	110880
Goad International S.A., Howald	110864	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Lu- xembourg	110866
Graphing Consult S.A., Luxembourg	110869	VA No1 (Dusseldorf), S.à r.l., Luxembourg	110854
Holm Trading Holding S.A., Luxembourg	110860	VA No1 (Dusseldorf), S.à r.l., Luxembourg	110856
Hottinger & Cie S.A., Luxembourg	110865	Vibora S.A., Luxembourg	110861
Hottinger & Cie S.A., Luxembourg	110869	Vibora S.A., Luxembourg	110861
IEB Finance S.A., Luxembourg	110859	Wagner Estrichbau GmbH Meisterbetrieb, Moers- dorf	110837
IM Properties (Europe) Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	110877	Water'Eau International S.A., Luxembourg	110861
Industrial Resources Investments S.A., Luxem- bourg	110880	Werby S.A., Luxembourg	110856
International Rali S.A., Luxembourg	110862	WP IX Luxco I, S.à r.l., Luxembourg	110879
Kaupthing Manager Selection, Sicav, Luxembourg	110860		
Kegworth S.A., Luxembourg	110862		
Kyoto, S.à r.l., Hesperange	110849		
Lear S.A., Bertrange	110866		

110834

S.N.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 19.838.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 novembre 2006.

Pour S.N.W. S.A.H.

J. Reuter

(119439.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

MATRIX EPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.647.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MATRIX EPH LLC, a limited liability company, formed under the Delaware Limited Liability Company Act in the United States of America having its registered office in the state of Delaware at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle,

being the holder of 22,020 (twenty-two thousand and twenty) shares of EUR 25 each representing all and whole of the shares in MATRIX EPH, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at boulevard Royal, 25B, L-2449 Luxembourg («the Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 117.647,

here represented by Mr Jacques de Patoul, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Company MATRIX EPH, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 13th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1700, dated 12 September 2006, page 81579.

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of the undersigned notary dated 29 June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- a deed of the undersigned notary dated 17 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- a deed of the undersigned notary dated 25 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 7 August 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party declares to deliberate on the following agenda:

- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euro) increasing the present subscribed capital from EUR 550,500.- (five hundred and fifty thousand five hundred Euro) to EUR 730,500.- (seven hundred and thirty thousand five hundred Euro);
- Issuance of 7,200 (seven thousand two hundred) additional shares, having the same rights and obligations as the existing shares, increasing the number of issued shares up to 29,220 (twenty-nine thousand two hundred and twenty);
- Subscription in the name and for the account of the Shareholder to 7,200 (seven thousand two hundred) shares, each with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) and to pay them in full;
- Subsequent amendment of article 6, Paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company;
- Miscellaneous.

And takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the subscribed capital by an amount of EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euro), so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 550,500.- (five hundred and fifty thousand five hundred Euro) to EUR 730,500.- (seven hundred and thirty thousand five hundred Euro) by the creation and issue of 7,200 (seven thousand two hundred) additional shares with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, increasing the number of the issued shares up to 29,220 (twenty-nine thousand two hundred and twenty).

Subscription and payment

The 7,200 (seven thousand two hundred) new shares, each with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) are entirely subscribed by the Sole Shareholder, represented as aforementioned, and fully paid up by a payment in cash of EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euro).

The proof of the payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company is amended as follows:

Art. 6. (first paragraph). The Company's corporate capital is fixed at EUR 730,500.- (seven hundred and thirty thousand five hundred Euro) divided into 29,220 (twenty-nine thousand two hundred and twenty) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MATRIX EPH LLC, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter den Delaware Limited Liability Company Act in den Vereinigten Staaten von Amerika, mit Sitz im Staat Delaware at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in der Stadt Wilmington, Bezirk New Castle,

Eigentümer von 22.020 (zweiundzwanzigtausendzwanzig) Anteilen an jeweils EUR 25 (fünfundzwanzig Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital der MATRIX EPH, S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in boulevard Royal, 25B, L-2449 Luxemburg («die Gesellschaft»), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 117.647, darstellen,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Rechtsanwalt, beruflich domiziliert in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht, nachdem sie durch den Erschienenen und den Notar ne varietur unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft MATRIX EPH, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, wurde gegründet gemäß Urkunde vor Notar Paul Bettingen mit Wohnsitz in Niederanven am 13. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1700 vom 12. September 2006, Seite 81579.

Die Statuten wurden geändert gemäss folgender Urkunden:

- Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. Juni 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 17. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 25. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Urkunde vor Notar Joseph Elvinger vom 7. August 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Der Erschienene erklärt über folgende Tagesordnung abzustimmen:

- Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 180.000,- (einhundertundachtzigtausend Euro) um das gegenwärtige Gesellschaftskapital von EUR 550.500,- (fünfhundertfünfzigtausendfünfhundert Euro) auf EUR 730.500,- (siebenhundertdreißigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen.

- Ausgabe von 7.200 (siebentausendzweihundert) zusätzlichen Anteilen, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben, um die Zahl der Anteile auf 29.220 (neunundzwanzigtausendzweihundertzwanzig) zu erhöhen;

- Zeichnung im Namen des Gesellschafters der 7.200 (siebentausendzweihundert) Anteile, mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), und vollständige Einzahlung.

- Entsprechende Abänderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

- Verschiedenes.

Und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, dass Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 180.000,- (einhundertundachtzigtausend Euro) zu erhöhen um das derzeit gezeichnete Gesellschaftskapital von EUR 550.500,- (fünfhundertfünfzigtausendfünfhundert Euro) auf EUR 730.500,- (siebenhundertdreißigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 7.200 (siebentausendzweihundert) zusätzlichen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro),

welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben. Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 29.220 (neunundzwanzigtausendzweihundertundzwanzig) erhöht.

Zeichnung und Einzahlung

Die 7.200 (siebentausendzweihundert) neuen Anteile, mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) werden vollständig durch den einzigen Gesellschafter, vertreten wie vorstehend angegeben, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 180.000,- (einhundertundachtzigtausend Euro).

Der Nachweis über die Barzahlung wurde dem Notar erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 6, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

«**Art. 6. (Absatz 1).** Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf EUR 730.500,- (siebenhundertdreißigtausendfünfhundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 29.220 (neunundzwanzigtausendzweihundertundzwanzig) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 3.300,- (dreitausenddreihundert Euro) geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde, auf Ersuchen des Erschienenen, in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen des Erschienenen ist im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. de Patoul, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, vol. 155S, fol. 60, case 11. – Reçu 1.800 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(118416.3/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

MATRIX EPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2006.

P. Bettingen.

(118419.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

AUDUR INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.958.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juillet 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour AUDUR INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119479.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

WAGNER ESTRICHBAU GmbH MEISTERBETRIEB, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6690 Moersdorf, 3, Millewee.

H. R. Luxemburg B 103.104.

Auszug der Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 11. Oktober 2006

1. - Herr Harald Schleimer, Unternehmer, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Maar 1,
2. - Herr Pasquale Silano, Unternehmer, wohnhaft in D-54294 Trier, Trierweilerweg 40,
handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber welche das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WAGNER ESTRICHBAU GmbH MEISTERBETRIEB mit Sitz in L-6690 Moersdorf, Millewee 3, vertreten, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 103.104, haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Mit Rückwirkung zum 13. Januar 2001 werden,

Herr Pasquale Silano, vorbenannt als administrativer Geschäftsführer und,

Herr Harald Schleimer, vorbenannt als technischer Geschäftsführer umbenannt, mit folgender Zeichnungsberechtigung.

Für alle Geschäfte welche den Wert von 1.250,- EUR nicht überschreiten bedarf es der Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer.

Für alle Geschäfte welche den Betrag von 1.250,- EUR überschreiten, bedarf es der gemeinsamen Unterschrift der beiden vorbenannten Geschäftsführer.

Für beglaubigten Auszug

Für die Gesellschaft

P. Decker

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118107.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

EECF BETA I, Société en Commandite par Actions,

(anc. EECF BETA, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 112.776.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, with registered office at Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Island of Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of the island of Guernsey under the number 56, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 23 February 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of EECF BETA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112 776, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary public in Luxembourg, on 6 December 2005, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), by issuance of seven hundred forty (740) new shares of the Company having a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, entirely paid up by contribution in cash and subscribed as follows:

Subscription and Payment

- Seven hundred thirty eight (738) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, paid up by a contribution in cash of an amount of eighteen thousand four hundred fifty euro (EUR 18,450.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

- Two (2) new shares have been subscribed by EECF BETA, a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, paid up by a contribution in cash of an amount of fifty euro (EUR 50.-) entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions and to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, MAZARS, réviseur d'entreprises, has been established, whereof a copy is annexed to this deed.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, and subject to the related prior capital increase, we have no observation to mention on the global value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and in value to the nominal value of the shares of the société en commandite par actions to be issued.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares of the Company from twenty five euro (EUR 25.-) to one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and to increase the number of outstanding shares from one thousand two hundred forty (1,240) shares to twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares.

The Sole Shareholder further resolves that the two (2) shares subscribed by EECF BETA prenamed shall be numbered in the share register of the Company under number one (1) and number two (2) and to convert the shares in two classes of shares, whereby the share numbered one (1) held by EECF BETA will become the management share and whereby the outstanding shares numbered two (2) to twenty-four thousand eight hundred (24,800) will become ordinary shares.

As a consequence, the shareholding of the Company will be composed as follows:

- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P.: twenty-four thousand seven hundred ninety-eight (24,798) ordinary shares;

- EECF BETA: one (1) management share and one (1) ordinary share.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke the current manager of the Company with immediate effect and to give full discharge to such manager for the accomplishment of its mandate.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at one (1) and to appoint EECF BETA, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and Companies' Register pending, as sole manager of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of the members of the supervisory board at three and to appoint the following persons as members of the supervisory board:

- Mr. Janusz Arciszewski, born on 27 November 1954, in Rypin, Poland, residing at ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Poland;

- Mr. Robert Kolodziej, born on 16 November 1968, in Przechlewo, Poland, residing at ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Poland;

- Mrs. Joanna Pasynekiewicz, born on 5 September 1952, in Torun, Poland, residing at ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Poland.

The term of office of the members of the supervisory board shall end on the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to relocate the Company's registered office from its current address to 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of EECF BETA I (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The manager of the Company (hereinafter referred to as the «Manager») is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a share capital of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at ten million euro (EUR 10,000,000.-) consisting of eight million (8,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the sole manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

D. Management

Art. 8. The Company shall be managed by EECF BETA, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and Manager of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 11. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board. It may also be convened by the Manager upon request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first of July at 10:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered

mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 16. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 17. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - Applicable law

Art. 18. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., un limited partnership régi par les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social à Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Ile de Guernsey, inscrit au Register of Limited Partnerships de l'île de Guernsey sous le numéro 56 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Saskia Konsbruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 23 février 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de EECF BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 776, constituée par un acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 6 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par émission de sept cent quarante (740) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées par un apport en espèces et souscrites comme suit.

Souscription et libération

- Sept cent trente-huit (738) actions nouvelles de la Société ont été souscrites par l'Associé Unique, libérées par un apport en espèces de dix huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 18.450,-), intégralement affectés au capital social de la Société.

- Deux (2) actions nouvelles de la Société ont été souscrites par EECF BETA, une société anonyme existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, libérées par un apport en espèces de cinquante euros (EUR 50,-), intégralement affectés au capital social de la Société

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions et de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprise, MAZARS, réviseur d'entreprises, a été établi et dont un exemplaire est annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sous réserve de la réalisation préalable de l'augmentation de capital pré-relatée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société en commandite par actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) et d'augmenter le nombre d'actions émises de mille deux cent quarante (1.240) à vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions.

L'Associé Unique décide que les deux (2) actions souscrites par EECF BETA prémentionné porteront dans le registre des actions de la Société le numéro un (1) et le numéro deux (2) et de convertir les actions en deux catégories d'actions en vertu de quoi l'action portant le numéro un (1) et détenue par EECF BETA deviendra l'action de commandité tandis que les actions portant les numéros deux (2) à vingt-quatre mille huit cent (24.800) deviendront les actions ordinaires.

Par conséquent, l'actionariat de la Société sera composé comme suit:

- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P.: vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (24.798) actions ordinaires;
- EECF BETA: une (1) action de commandité et une (1) action ordinaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer le gérant actuel de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer EECF BETA, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés est pendante, comme gérant unique de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le nombre des membres du conseil de surveillance à trois (3) et de nommer comme membres du conseil de surveillance les personnes suivantes:

- M. Janusz Arciszewski, né le 27 novembre 1954, à Rypin, Pologne, demeurant au ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Pologne;
- M. Robert Kolodziej, né le 16 novembre 1968 à Przechlewo, Pologne, demeurant au ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Pologne;
- Mme Joanna Pasykiewicz, née le 5 septembre 1952 à Torun, Pologne, demeurant au ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Pologne.

Le terme du mandat des membres du conseil de surveillance est fixé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de EECF BETA I (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. Le gérant de la Société (le «Gérant») est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté le Gérant), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) et par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Le capital autorisé est fixé à dix millions euros (EUR 10.000.000,-) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimilé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

D. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par EECF BETA, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique (l'«Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une

société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois juillet à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

G. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procèderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de l'augmentation de son capital sont évalués à environ trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kongsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 51, case 8. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger.

(119113.3/211/539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**EECF BETA I, Société en Commandite par Actions,
(anc. EECF BETA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.776.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(119116.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**SIGALAT VORIZOT SOCIETE EN NOM COLLECTIF,
(anc. ENGINEERING CONSULTING SENC).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119355.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

GALOR HOLDINGS SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.499.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BENEDICUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 77.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 avril 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour BENEDICUM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119483.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S. à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.00.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.999.

In the year two thousand and six, on the sixth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MILLENNIUM PARTNERS, L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 265 GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

in its capacity as sole shareholder of MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») with registered office at L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.999, incorporated under the name of ARCADIUM, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 17 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 August 2006, number 1517, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 September 2006, number 1710 (the Company),

as such here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 October 2006 in New York, New York (USA).

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. MILLENNIUM PARTNERS, L.P. is the sole shareholder of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each;
- III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change, with immediate effect, the name of the Company into MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name of MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred euro (700.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MILLENNIUM PARTNERS, L.P., un limited partnership établi sous la loi des Iles Caïman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, PO Box 265 GT, Grand Cayman, Iles Caïman,

en sa qualité d'associé unique de MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, constituée sous le nom de ARCADIUM, S.à r.l. suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1517 du 8 août 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 13 septembre 2006 (la Société),

en tant que telle représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2006 à New York, New York (Etats-Unis).

Ladite procuration, après avoir été signée *in varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. MILLENNIUM PARTNERS, L.P. est l'associé unique de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination de MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2006, vol. 471, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(121617.3/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

**MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 116.999.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(121618.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

GLOBAL IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 111.729.

Mukesh Prayagsing, gérant unique et associé à 90% des parts de la société GLOBAL IT SERVICES, S.à r.l., a changé son domicile au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01055. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119458.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110849

STAR DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**SOCIETE EN NOM COLLECTIF PAILLIER - MARTIN GALLEVIER DE MIERRY,
(anc. LUX-ART).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.830.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119374.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

KYOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 121.074.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Chengfei Jin, restaurateur, né à Hangchow / Zhejiang (Tadjikistan) le 16 janvier 1970, demeurant à L-2628 Luxembourg-Bonnevoie, 74, rue des Trevires.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de KYOTO, S. à r.l.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Hespérange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe aux nombres des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de la communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du ca-

pital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou tout autre rapport écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la société à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs gérants lors de la réunion des gérants.

Titre IV. - Décision de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII. - Des sociétés à responsabilité limitée - de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants, sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants, seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilans - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et de passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit reconstituée.

Le surplus du bénéfice net peut être attribué intégralement ou partiellement à l'associé unique ou, selon le cas, réparti intégralement ou partiellement entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pour décider que le bénéfice ou le solde, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds des réserves extraordinaires.

Titre V. - Dissolution

Art. 12. La société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la reprise du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés proportionnellement aux parts dont ils sont alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Chengfei Jin, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il est prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (900,- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Résolutions prises par le constituant

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
 - 2) Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Chengfei Jin, prénommée.
 - 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Jin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2006, vol. 471, fol. 11, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémoire, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(121510.3/5770/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ALOCATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119480.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

NECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2006

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Mme Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 octobre 2006

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119485.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**LI LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LI LUX 2 LIMITED, S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.00.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 120.318.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of October.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LI LUX 2 LIMITED, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.318 (the Company). The Company has been incorporated on September 29, 2006 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

LI LUX 1 LIMITED, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.317 (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms Habiba Boughaba, Attorney-At-Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 24, 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Change of the Company's name into LI LUX 2, S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles; and
 2. Miscellaneous
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into LI LUX 2, S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LI LUX 2, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LI LUX 2 LIMITED, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.318 (la Société). La Société a été constituée le 29 septembre 2006 par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

LI LUX 1 LIMITED, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.317 (l'Associé Unique), ici représentée par M^e Habiba Boughaba, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en LI LUX 2, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts;
 2. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LI LUX 2, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: H. Boughaba, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2006, vol. 471, fol. 14, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(121619.3/5770/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

**LI LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LI LUX 2 LIMITED, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 120.318.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(121620.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

BOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2006

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119508.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 116.334.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Ms Stephanie Ancien, lawyer, residing in Luxembourg, acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., having its registered office at L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, incorporated in Luxembourg on May 5, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on July 12, 2006 in the Mémorial C number 1341 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-116.334 (the «Company»),

by virtue of the powers conferred on him by a resolution of the Company's Board of Directors dated July 26, 2006.

A copy of this resolution having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., is fixed at two hundred and fifty million euros (EUR 250,000,000.-), divided into ten million (10,000,000) shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. Article 8, paragraph 2 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

«The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, article 6 shall be amended accordingly.»

IV. By the decisions adopted on July 26, 2006, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, along with a total share premium of two million two hundred sixty thousand Euro (EUR 2,260,000.-), to accept the subscription to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to VA NO1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (RCS number B-109.468).

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of EUR 87,500.- as subscription moneys for the duly subscribed new shares and EUR 2,260,000.- as payment of the share premium. The share premium is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 6, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«The corporate capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.»

Declaration - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 183 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twenty-eight thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Stéphanie Ancien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, constituée le 5 mai 2006 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié le 12 juillet 2006 au Mémorial C numéro 1341, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B-116.334 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par une décision du Conseil d'administration de la Société datée du 26 juillet 2006.

Une copie de cette décision paraphée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-), divisé en dix millions (10.000.000) de parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'alinéa 2 de l'article 8 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi de 1915.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et,
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié en conséquence.»

IV. Par résolutions adoptées le 26 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ainsi qu'une prime d'émission de deux millions deux cent soixante mille euros (EUR 2.260.000,-), d'attribuer les nouvelles parts comme parts entièrement libérées à VA NO1 HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (numéro RCS B-109.468).

V. La preuve que la Société a reçu le montant de EUR 87.500,- en souscription des nouvelles parts et de EUR 2.260.000,- en paiement de la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 6, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Déclaration - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 183 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à vingt-huit mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ancien, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2006, vol. 438, fol. 32, case 1. – Reçu 23.475 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(121742.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

VA NO1 (DUSSELDORF), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 116.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(121743.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 37.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119491.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

WERBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de la société CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (BVI), de la société CORPORATE COUNSELORS LTD, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (BVI) et de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (BVI) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119495.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ODYFINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 115.144.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of September.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ODYFINANCE S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1089 of 3 June 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 10 July 2006 by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Ralf Limburg, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the one hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five (119,875) shares in issue in the Company, all such one hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five (119,875) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company from one million one hundred ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,198,750.-) to one million four hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 1,485,000.-) by the issue of twenty-eight thousand six hundred and twenty-five (28,625) shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each with an aggregate share premium of one hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 154,000.-). Subscription and payment of the new shares.

Consequential amendment of article 5.2 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from one million one hundred ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,198,750.-) to one million four hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 1,485,000.-) by the issue of twenty-eight thousand six hundred and twenty-five (28,625) new shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, at a total issue price of four hundred forty thousand two hundred and fifty Euros (EUR 440,250.-), out of which two hundred eighty-six thousand two hundred and fifty Euros (EUR 286,250.-) are to be allocated to the capital account and one hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 154,000.-) are to be allocated to the share premium account.

Mr. Gilles Rigal expressly renounced to any preference subscription right and such increase of share capital has been subscribed by the shareholders of the Company against a contribution in cash as set out hereafter:

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Cash Contributions	Capital
1. ALTAMIR & CIE.....	2,290	35,220.-	22,900.-
2. APAX FRANCE VI.....	20,610	316,980.-	206,100.-
3. AMBOISE INVESTISSEMENT	5,725	88,050.-	57,250.-
Total:	28,625	440,250.-	286,250.-

Evidence of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

All the subscribers are here represented by Maître Mathilde Lattard, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

In consequence of the above, the meeting resolved to amend article 5.2 of the articles of incorporation, so as to read as follows:

«5.2 The issued capital of the company is set at one million four hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 1,485,000.-) divided into one hundred forty-eight thousand five hundred (148,500) shares with a nominal value of ten (10.-) Euro per share.»

There being nothing further on the agenda the meeting was thereupon closed.

110858

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ODYFINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1089 du 3 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 juillet 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Madame Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire Monsieur Ralf Limburg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur les cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (119.875) actions émises de la Société, toutes les cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (119.875) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'entière du capital social et tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée.

III. Les actionnaires confirmant qu'ils s'estiment valablement convoqués et ayant pris connaissance de l'ordre du jour, ayant ainsi renoncé à toute convocation préalable, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.198.750,-) à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.485.000,-) par l'émission de vingt-huit mille six cent vingt-cinq (28.625) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, avec une prime d'émission totale de cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 154.000,-). Souscription et libération des actions nouvelles.

Modification subséquente de l'article 5.2 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.198.750,-) à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.485.000,-) par l'émission de vingt-huit mille six cent vingt-cinq (28.625) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix d'émission total de quatre cent quatre mille deux cent cinquante Euros (EUR 440.250,-), dont deux cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 286.250,-) seront alloués au compte capital et cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 154.000,-) seront alloués au compte prime d'émission.

Monsieur Gilles Rigal a expressément renoncé à tout droit préférentiel de souscription et cette augmentation du capital social a été souscrite par les actionnaires de la Société contre un apport en espèces tel que décrit ci-dessous:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Apports en espèces	Capital
1. ALTAMIR & CIE	2.290	35.220,-	22.900,-
2. APAX FRANCE VI	20.610	316.980,-	206.100,-
3. AMBOISE INVESTISSEMENT	5.725	88.050,-	57.250,-
Total:	28.625	440.250,-	286.250,-

Preuve de ces apports en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs sont tous représentés par Maître Mathilde Lattard, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5.2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«5.2 Le capital émis de la société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.485.000,-) représenté par cent quarante huit mille cinq cents (148.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés approximativement à sept mille huit cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Lattard, R. Limburg, T. Roberdeau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 26, case 3. – Reçu 4.402,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(121748.3/242/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ODYFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 115.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(121749.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

AMLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119503.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

IEB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.579.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / J. W. van Koevorden Brouwer

Director / Director

Signatures

(119528.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110860

HOLM TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 septembre 2004 a élu comme administrateurs:
- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands
et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006

Pour HOLM TRADING HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119506.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

KAUPTHING MANAGER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mai 2006

En date du 8 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé unanimement:

- De renouveler les mandats de Messieurs Andri V. Sigurdsson demeurant professionnellement Borgartún 19 - 105 Reykjavik, Islande, Thorarinn Sveinsson demeurant professionnellement Borgartún 19 - 105 Reykjavik, Islande et Olivier Gaston-Braud demeurant professionnellement 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateurs de la Société et ce jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006;

- De renouveler le mandat de KPMG AUDIT, établi et ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119512.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

RZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.726.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juillet 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour RZ HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119515.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110861

SIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.033.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juillet 2006 a élu comme administrateurs:
- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour SIG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119516.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

WATERL'EAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.924.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119520.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119523.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110862

MELODY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.376.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.781.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119525.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.624.

Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW00463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(119532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

INTERNATIONAL RALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 86.870.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 septembre 2006

Première résolution

1) M. Raphaël Lejeune, né le 15 octobre 1978 à Venders/Belgique est remplacé en sa qualité de Président du Conseil d'administration, administrateur-délégué et administrateur par M. Richard Jozef Lagiewka, né le 27 avril 1951 à Chératte/Belgique, demeurant à 157, rue de la Forêt, B-4100 Seraing, et ce avec effet au 28 septembre 2006.

2) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 28 septembre 2006.

3) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 28 septembre 2006.

Deuxième résolution

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à 11, bvd. Du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par Monsieur Jeannot Mousel, demeurant à 266, route d'Esch, L-4451 Belvaux, et ce avec effet au 28 septembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119541.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110863

ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.624.

Le bilan modifié au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(119534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

POSEIDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.215.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW00822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(119535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BARGUZIN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.481.

Le bilan modifié au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(119537.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BATICO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.981.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 5 octobre 2006

Première résolution

Monsieur Bertrand Bivort, né le 5 décembre 1959 à Nancy/France, demeurant à 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, est remplacé en qualité d'administrateur-délégué, par

Monsieur Victor Vangelista, né le 13 janvier 1956 à Pétange, demeurant à 26, bvd. J.F. Kennedy, L-4930 Bascharage, et ce avec effet au 5 octobre 2006.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Victor Vangelista, né le 13 janvier 1956 à Pétange, demeurant à 26, bvd. J.F. Kennedy, L-4930 Bascharage, et ce avec effet au 5 octobre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 5 octobre 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119547.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110864

SENSEI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 27 septembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SENSEI INTERNATIONAL S.A.H tenue le 27 septembre 2006, que:

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur, avec effet au 27 septembre 2006.

L'assemblée a décidé de nommer, comme administrateur en son remplacement, la société ALLENSMORE INVESTMENTS LIMITED, établie à WI - Nevis Island, Charlestown, 125, Main Street.

Le mandat de la société ALLENSMORE INVESTMENTS LIMITED s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(119544.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FITRUHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Docteur Joseph Peffer.
R. C. Luxembourg B 85.482.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

GOAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.
R. C. Luxembourg B 36.798.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

C.E.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 109.303.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 août 2006

Première résolution

Mme Charlotte Hacha, née le 17 juin 1941 à Ivoz-Ramet / Belgique, demeurant à 3, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre, est remplacée en sa qualité d'administrateur et administrateur-déléguée, par

M.Thierry Bichel, né le 26 mai 1962 à Luxembourg, demeurant à 24, Kneppchen, L-8538 Hovelange, et ce avec effet au 30 août 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Wiltz, le 30 août 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119551.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FITRUGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 66.528.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

NETFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Luxembourg, 72, rue du Dr Joseph Peffer.
R. C. Luxembourg B 65.336.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ACCEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.817.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 juin 2006 à 11.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs à savoir:

Monsieur Hermann Swinnen, 15 Reeborredelle, B-3090 Overijse

Monsieur Alain Dehaze 41 Clos des Mésanges, B-1160 Bruxelles

Monsieur Daniel Oudrar, 23, rue de l'Abbaye d'Echternach, F-57570 Rodemack

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119554.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

HOTTINGER & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.692.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 22 novembre 2005

Le Conseil d'Administration décide de changer d'auditeur externe (PricewaterhouseCoopers à la place de DELOITTE) à compter du 1^{er} janvier 2006.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 14 juin 2006

L'Assemblée Générale nomme M. Elo Rozencwajg, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur et d'Administrateur Délégué, pour une période de un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir: M. Hottinger Frédéric, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; M. Hottinger Rodolphe, 55, Dreikonigstrasse, CH-8027 Zurich; M. Schmitt Alex, 44, rue de la Valée, L-2661 Luxembourg; M. Playe Michel, 14, rue Alphonse Haussaire, F-95880 Enghien les Bains jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

M. E. Rozencwajg

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01631.

(119561.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110866

UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.420.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 avril 2006 a élu comme administrateurs:
- Mr. Thorarinn Sveinsson, résidant à Sólbraut 10, IS-170 Seltjarnarnes, Islande
- Mr. Magnus Kristinsson, résidant à Buhamri 11, IS-900 Vestmannaeyjar, Islande
- Mr. Bjarni Brynjólfsson, résidant à Fiskakvisl 11, IS-112 Reykjavik, Islande.
et comme commissaire aux comptes DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119517.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

LEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.980.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration le 2 octobre 2006 à 14.00 heures à Bertrange

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Beatriz Garcia en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Jean Arendt né à Ettelbrück le 23 septembre 1935 et demeurant au 2, rue Dr Herr, L-9048 Ettelbrück
Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119557.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

EECF BETA I, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.776.

In the year two thousand and six, on the tenth day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of EECF BETA I (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112 776, pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 6 March 2006.

An extract of the said resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit on the 6 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on 7 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The issued share capital of the Company is currently set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.00) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) Twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799.00) Class A Ordinary Shares, designated as the «Class A Ordinary Shares», having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) per share

(b) One (1) Commandité Share designated as the «Commandité Share» with a nominal value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) per share

3) Pursuant to article 6.9 («Authorised Capital») of the articles of association of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at ten million euro (EUR 10,000,000.00) reserved for the issuance of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and CPECs.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 6 March 2006, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital from its amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) up to ninety-seven thousand four hundred eighty two euros and fifty cents (EUR 97,482.50) through the issue of fifty thousand (50,000) new Class A Ordinary shares and three thousand one hundred eighty-six (3,186) new Class B Ordinary shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and all newly issued shares being fully paid up in cash.

These fifty thousand (50,000) new Class A Ordinary shares and three thousand one hundred eighty-six (3,186) new Class B Ordinary shares are subscribed for a total amount of five hundred seventy four thousand two hundred ninety-nine euros and fifty cents (EUR 574,299.50), whereof sixty six thousand four hundred eighty-two euros and fifty cents (EUR 66,482.50) have been allocated to the share capital of the Company and five hundred seven thousand eight hundred seventeen euros (EUR 507,817.00) have been allocated to the issuance premium of the Company.

In accordance with article 6.9 («Authorised Capital») of the articles of association of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

Such newly issued shares have been entirely subscribed and fully paid-up as follows:

Subscriber	Cash contribution	Number and class of newly issued shares
EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II.	228,918.00	20,069 Class A
ASTER CO-INVESTMENT LP.	215,080.00	18,856 Class A
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED	32,000.00	2,805 Class A
POLTEL COMMUNICATIONS POLAND LIMITED	51,875.00	4,315 Class A 2,124 Class B
MERITUM INVESTMENTS LIMITED.	20,415.50	1,674 Class A 1,062 Class B
HILPERTON HOLDINGS LTD.	9,193.00	806 Class A
JALOMA HOLDINGS LIMITED	16,818.00	1,475 Class A

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

«1. Subscribed Capital. The Company's subscribed capital is fixed at ninety seven thousand four hundred eighty-two euros and fifty cents (EUR 97,482.50) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) seventy-four thousand seven hundred ninety-nine (74,799) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each (the «Class A Ordinary Shares»);

(b) three thousand one hundred eighty-six (3,186) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B Ordinary Shares»); and

(c) one (1) Commandité Share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Commandité Share»).

All new ordinary shares to be issued by the Company may, as the shareholders shall determine, be Class A Ordinary Shares or Class B Ordinary Shares, with a nominal value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mlle Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de EECF BETA I (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 776, suivant une résolution du gérant unique de la Société en date du 6 mars 2006.

Un extrait de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit en date du 6 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 mars 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société a un capital émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par des actions entièrement libérées, comme suit:

(a) vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires de Classe A, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe A», ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

(b) une (1) Action de Commandité désignée comme l'«Action de Commandité», ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

3) Suivant l'article 6.9 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00) réservé à l'émission des Actions Ordinaires de Classe A, Actions Ordinaires de Classe B et CPECs.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 6 mars 2006, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quatre-vingt dix-sept mille quatre cent quatre-vingt deux euros et cinquante cents (EUR 97.482,50) par émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles ordinaires de Classe A et trois mille cent quatre-vingt-six (3.186) actions nouvelles ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, intégralement payées en espèces.

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ordinaires de Classe A et trois mille cent quatre-vingt-six (3.186) actions nouvelles ordinaires de Classe B nouvellement émises sont souscrites au prix total de cinq cent soixante quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents (EUR 574.299,50), se composant de soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 66.482,50) alloués au capital social et cinq cent sept mille huit cent dix-sept euros (EUR 507.817,00) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément à l'article 6.9 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les actions nouvellement émises.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées en espèces comme suit:

Souscripteur	Apport en especes	Nombre et classe d'actions nouvelles
EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II	228.918,00	20.069 Classe A
ASTER CO-INVESTMENT LP	215.080,00	18.856 Classe A
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED	32.000,00	2.805 Classe A
POLTEL COMMUNICATIONS POLAND LIMITED	51.875,00	4.315 Classe A 2.124 Classe B
MERITUM INVESTMENTS LIMITED	20.415,50	1.674 Classe A 1.062 Classe B
HILPERTON HOLDINGS LTD	9.193,00	806 Classe A
JALOMA HOLDINGS LIMITED	16.818,00	1.475 Classe A

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et est désormais rédigé comme suit:

«1. Capital Souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt dix-sept mille quatre cent quatre-vingt deux euros et cinquante cents (EUR 97.482,50) représentés par des actions entièrement libérées, comme suit:

(a) soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (74.799) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action (les «Actions Ordinaires de Classe A»);

(b) trois mille cent quatre-vingt-six (3.186) actions ordinaires de classe B, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B», ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action (les «Actions Ordinaires de Classe B»); et

(c) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action (l'«Action de Commandité»).

Toutes les actions ordinaires qui seront émises par la Société seront, comme les actionnaires le détermineront, des Actions Ordinaires de Classe A ou des Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions voteront ensemble, et, sauf dispositions contraires de la loi ou de ces statuts, les détenteurs de chaque classe d'actions distincte ne seront pas autorisés à voter séparément sur la moindre affaire. Aucune action d'aucune classe n'aura de droits de préemption sur une quelconque action de la Société, sauf dispositions contraires de la loi ou convention contraire entre actionnaires.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 68, case 12. – Reçu 5.742,99 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(119120.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

EECF BETA I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.776.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41885 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(119122.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

GRAPHING CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 100.593.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 octobre 2006

La démission de Monsieur Walter Stapfer, né le 15 janvier 1941, demeurant 8, chemin du Clos, CH-1296 Coppet, Suisse, de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat, est acceptée;

La nomination de Monsieur Choong-Ping Lai, né le 22 septembre 1973, demeurant au 31, rue du Môle, CH-1201 Genève, Suisse, en remplacement de Monsieur Walter Stapfer au poste d'administrateur est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GRAPHING CONSULT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119559.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

HOTTINGER & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.692.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 juin 2006 par voie circulaire

Présents: - M. Frédéric Hottinger, Président

- M. Rodolphe Hottinger, Administrateur

- M^e Alex Schmitt, Administrateur

- M. Michel Playe, Administrateur

- M. Elo Rozencwajg, Administrateur-Délégué

Le Président ouvre la séance à 11h10 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Changement de siège social de HOTTINGER & Cie Luxembourg

Le Conseil d'Administration approuve le changement de siège social de HOTTINGER & Cie Luxembourg à compter du 19 juin 2006. La nouvelle adresse sera:

47, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

Les autres coordonnées resteront inchangées.

Approbation du procès-verbal.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

F. Hottinger / M. Playe / R. Hottinger / Maître A. Schmitt / E. Rozencwajg

Président / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01309.

(119561.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110870

PARAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 48.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Signature.

(119397.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.010.

In the year two thousand and six on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, formed by way of spin-off from the company FANTUZZI S.A., by a deed of the undersigned notary on July 9, 2001, published in the Memorial C number 659 on August 21st, 2001 (the «Company»), amended by a deed of the undersigned notary on September 25, 2001, published in the Memorial C number 282 on February 20th, 2002 and again amended by a deed of the undersigned notary on September 3rd, 2004, published in the Memorial C number 1194 on November 23rd, 2004 and at last amended by a deed of the undersigned notary dated July 24, 2006, not yet published.

The meeting was presided by Mrs. Daniela Cappello, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, M^e. Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e. Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that 1,342,786 Parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a new class of parts in the Company (Class C) and definition of the rights attaching to this class of parts;
2. Decision to increase the corporate capital of the Company by one million euro (EUR 1,000,000.-), to raise it from its present amount of thirty-three million five hundred thousand sixty-nine six hundred fifty euro (EUR 33,569,650.-) to thirty-four million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 34,569,650.-) by the issue of forty thousand (40,000) Class C Parts of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, without using the authorised share capital of the Company, which shall consequently be increased to sixty-nine million five hundred nine thousand five hundred euro (EUR 69,509,500.-) as a result of the issuance of these new Class C Parts at an aggregate value of one million euro (EUR 1,000,000.-);
3. Subscription by FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. of forty thousand (40,000) Class C Parts at an aggregate par value of one million euro (EUR 1,000,000.-), and payment of the issue price by a cash contribution of one million euro (EUR 1,000,000.-);
4. Increase of the existing authorised share capital of sixty-nine million five hundred nine thousand five hundred euro (EUR 69,509,500.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts, one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts and forty thousand (40,000) Class C Parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) divided into four (4) Class A Parts so as to raise the current authorised share capital to sixty-nine million five hundred nine thousand six hundred euro (EUR 69,509,600.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-eight (822,028) Class A Parts, one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts and forty thousand (40,000) Class C Parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each for purposes of allowing the issuance by the board of managers of the Company of additional Class A Parts until and including December 31st, 2009 and further authorisation of the increase in accordance with the same principles as decided during the extraordinary general meeting of the participants on July 24th, 2006 when the authorised share capital was created; and
5. Amendment and restatement of articles 7 and 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create a new class of parts of the Company, which shall be designated as Class C.

In the event profits are realised by the Company, the Class C Parts shall have the exclusive right to a preferred recoverable dividend of 0.25% of the aggregate amount of the nominal value of the Class C Parts.

Class C Parts will in addition be redeemable at nominal value by priority out of any profits in excess of the above preferred recoverable dividend, and shall accordingly be entirely redeemed before any payment from realised profits is made to holders of Class A and Class B Parts.

Class C Parts will not share in the balance of profits after payment of their preferred dividend.

In the event of a liquidation, Class C Parts will be redeemed by priority to Class A and Class B Parts out of the liquidation proceeds, after payment of any accrued but unpaid preferred dividend on such Class C Parts.

Class C Parts will not entitle to the designation of candidates for the post of a manager of the Company.

Class C Parts will carry voting rights, but such rights will terminate if and when the Company is transformed into a société anonyme.

Except as set out in the foregoing, Class C Parts shall have the same rights as the existing Class A and Class B Parts.

Second resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by one million euro (EUR 1,000,000.-), to raise it from its present amount of thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 33,569,650.-) to thirty-four million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 34,569,650.-) by the issue of forty thousand (40,000) Class C Parts of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, each part having the rights and obligations attached to Class C Parts as defined in the above resolution;

Subscription

Thereupon FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 87.307, represented by M^e. Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 26, 2006 has declared to subscribe for forty thousand (40,000) new Class C Parts and to pay them at a total price of one million euro (EUR 1,000,000.-) by a contribution in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

This increase being made without using the authorised share capital of the Company, such authorised share capital is consequently increased to sixty-nine million five hundred nine thousand five hundred euro (EUR 69,509,500.-) as a result of the above issuance of the new Class C Parts at an aggregate value of one million euro (EUR 1,000,000.-).

Third resolution

The meeting resolves to increase the existing authorised share capital of sixty-nine million five hundred nine thousand five hundred euro (EUR 69,509,500.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts, one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts, and forty thousand (40,000) Class C Parts, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) divided into four (4) Class A Parts so as to raise it to sixty-nine million five hundred nine thousand six hundred euro (EUR 69,509,600.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-eight (822,028) Class A Parts, one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts, and forty thousand (40,000) Class C Parts, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each for purposes of allowing the issuance by the board of managers of the Company of additional Class A Parts to FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., prenamed, until and including December 31st, 2009. This authorisation is furthermore given in accordance with the same principles and conditions as decided during the extraordinary general meeting of the participants on July 24, 2006 when the authorised share capital was created.

In accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies, a report setting forth the reasons for the increase of the authorised capital and the granting to the board of the power to suppress the preferential subscription rights has been established on July 25, 2006 by the board of managers of the Company.

This report signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend and restate the articles 7 and 18 of the articles of association of the Company as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-four million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 34,569,650.-) comprising:

- eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) class A parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class A Parts»); and

- five hundred twenty thousand seven hundred sixty-two (520,762) class B parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class B Parts»);

- forty thousand (40,000) class C parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class C Parts»).

Voting rights attached to Class C Parts will terminate in the event the company is transformed into a société anonyme, where such Class C Parts shall then be transformed into preferred non-voting shares. In the event of a liquidation, any outstanding Class C Parts will be redeemed by priority to Class A and Class B Parts out of the liquidation proceeds, after payment of any accrued but unpaid preferred dividend on such Class C Parts.

The company shall have an authorised capital of sixty-nine million five hundred nine thousand six hundred euro (EUR 69,509,600.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-eight (822,028) Class A Parts, one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts and forty thousand (40,000) Class C Parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The board of managers of the company is hereby authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised capital. The board of managers is

authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted until and including December 31st, 2009, (i) for purposes of allowing the conversion into Class B Parts of third party bank debt that may be assumed by the company and (ii) for the issuance of additional Class A Parts to FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of participants, in the manner required for amendment of these articles of association.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to this article of the articles of association, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change. The board of managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

The company may redeem its own parts.»

«**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

After payment of the legal reserve, the remaining annual net profit shall be used as follows:

(a) First, a preferred recoverable dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class C Parts shall be paid to the holders of such Class C Parts;

(b) Second, the remaining net profit shall be used for the redemption of Class C Parts at nominal value followed by the cancellation of such redeemed Class C Parts; and

(c) Third, any balance shall be paid to the holders of Class A and Class E Parts pro rata to their participation, upon resolution of the partners.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twelve thousand six hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same way thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec son siège social situé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée par voie de scission de la société FANTUZZI S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 659 du 21 août 2001 (la «Société»), modifié par un acte du notaire instrumentaire du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 282 du 20 février 2002 et encore modifié par un acte du notaire instrumentaire du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1194 du 23 novembre 2004 et dernièrement modifié par un acte du notaire instrumentaire du 24 juillet 2006, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Daniela Cappello, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M^e Lionel Noguera, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e. Marcus Peter, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 1.342.786 parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (Classe C) et définition des droits attachés à cette classe de parts sociales.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (33.569.650,- EUR) à trente-quatre millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (34.569.650,- EUR) par l'émission de quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR)

chacune, sans utiliser le capital autorisé de la Société, qui sera augmenté par conséquent à soixante-neuf millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (69.509.500,- EUR) suite à l'émission de ces nouvelles Parts Sociales de Classe C pour un montant total d'un million d'euros (1.000.000,- EUR);

3. Souscription par FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. de quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale totale d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), et paiement du prix d'émission par un apport en numéraire d'un million d'euros (1.000.000,- EUR);

4. Augmentation du capital autorisé existant de soixante-neuf millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (69.509.500,- EUR), représenté par huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A, un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B et quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune d'un montant de cent euros (100,- EUR) représenté par quatre (4) Parts Sociales de Classe A pour élever l'actuel capital autorisé à soixante-huit millions cinq cent neuf mille six cents euros (68.509.600,- EUR) représenté par huit cent vingt-deux mille vingt huit (822.028) Parts Sociales de Classe A, un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B et quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune afin de permettre l'émission jusqu'au 31 décembre 2009 inclus par le conseil de gérance de la Société de Parts Sociales de Classe A additionnelles et autorisation d'une telle augmentation conformément aux mêmes principes tels que décidés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24 juillet 2006, lorsque le capital autorisé fut créé; et

5. Modification et reformulation des articles 7 et 18 des statuts de la Société afin de refléter les décisions qui précèdent.

L'assemblée générale, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société qui seront désignées comme Classe C.

Dans l'hypothèse où des bénéfices sont réalisés par la Société, les Parts Sociales de Classe C auront le droit exclusif à un dividende privilégié et récupérable de 0.25% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C.

En outre, les Parts Sociales de Classe C seront rachetables par priorité, à leur valeur nominale, avec tout bénéfice excédant le dividende privilégié recouvrable ci-dessus, et seront en conséquence entièrement rachetées avant que tout paiement provenant des bénéfices réalisés soit fait aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Classe B.

Les Parts Sociales de Classe C ne prendront pas part à la distribution des bénéfices restants après paiement de leur dividende privilégié.

Dans l'hypothèse d'une liquidation, les Parts Sociales de Classe C seront rachetées prioritairement aux Parts Sociales de Classe A et de Classe B avec les produits de la liquidation, après paiement de tout dividende privilégié échu mais non payé de ces Parts Sociales de Classe C.

Les Parts Sociales de Classe C ne permettront pas à leurs porteurs de désigner des candidats pour le poste de gérant de la Société.

Les Parts Sociales de Classe C auront droit de vote, mais ces droits prendront fin si, et au moment où, la Société est transformée en société anonyme.

En dehors de ce qui précède, les Parts Sociales de Classe C auront les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe A et B existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (33.569.650,- EUR) à trente quatre millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (34.569.650,- EUR) par l'émission de quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, chaque part ayant les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Classe C tel que définis dans la résolution ci-dessus;

Souscription

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., société anonyme, dont le siège social se situe au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 87.307, représentée par M^e. Lionel Noguera, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2006 a déclaré souscrire aux quarante mille (40.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C et de libérer à un prix total d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par un apport en numéraire, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

Cette augmentation de capital étant faite sans utiliser le capital autorisé de la Société, ce capital autorisé est en conséquence augmenté à soixante-neuf millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (69.509.500,- EUR) suite à l'émission ci-dessus de nouvelles Parts Sociales de Classe C pour un montant total d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé existant de soixante-neuf millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (69.509.500,- EUR), représenté par huit cent vingt-deux mille vingt quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A, un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B et quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune d'un montant de cent euros (100,- EUR) représenté par quatre (4) Parts Sociales de Classe A pour l'élever à soixante-neuf millions cinq cent neuf mille six cents euros (69.509.600,- EUR) représenté par huit cent vingt-deux mille vingt-huit (822.028) Parts Sociales de Classe A, un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B et

quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune afin de permettre l'émission jusqu'au 31 décembre 2009 inclus par le conseil de gérance de la Société de Parts Sociales de Classe A additionnelles à FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., prénommée. Cette autorisation est pour le surplus accordée conformément aux mêmes principes et conditions décidés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24 juillet 2006, lorsque le capital autorisé fut créé.

Conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport détaillant les raisons de l'augmentation du capital autorisé et la délégation au conseil du pouvoir de supprimer les droits préférentiels de souscription a été établi le 25 juillet 2006 par le conseil de gérance de la Société.

Ce rapport signé ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler les articles 7 et 18 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé trente quatre millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (34.569.650,- EUR) comprenant:

- huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- cinq cent vingt mille sept cent soixante-deux (520.762) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), et
- quarante mille (40.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);

Les droits de vote attachés aux Parts Sociales de Classe C prendront fin si la société est transformée en société anonyme et ces Parts Sociales de Classe C seront alors transformées alors en actions à dividende privilégié sans droit de vote. En cas de liquidation, les Parts Sociales de Classe C existantes seront rachetées prioritairement aux Parts Sociales de Classe A et de Classe B avec les produits de la liquidation, après paiement de tout dividende privilégié échu mais non payé de ces Parts Sociales de Classe C.

La société aura un capital autorisé de soixante-neuf millions cinq cent neuf mille six cents euros (69.509.600,- EUR) représenté par huit cent vingt deux mille vingt-huit (822.028) Parts Sociales de Classe A, un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B et quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le conseil de gérance de la société est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le total du capital social de la société jusqu'au montant du capital autorisé. Le conseil de gérance est autorisé à déterminer périodiquement les conditions attachées à la souscription de ces parts sociales, accepter les souscriptions pour ces parts sociales, et accepter les apports en numéraire ou en nature en paiement du prix d'émission de ces parts sociales.

Cette autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2009 inclus, (i) afin de permettre la conversion en Parts Sociales de Classe B, des dettes que peut avoir la Société envers une banque tierce et (ii) pour l'émission de Parts Sociales de Classe A additionnelles à FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des associés statuant comme en matière de modifications des statuts.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le conseil de gérance conformément au présent article des statuts, le conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification. Le conseil de gérance est autorisé par la présente à prendre ou autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

«**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Après paiement de la réserve légale, le bénéfice annuel net restant sera utilisé comme suit:

- (a) Premièrement, un dividende privilégié et récupérable égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C sera payé aux détenteurs de ces Parts Sociales de Classe C;
- (b) Deuxièmement, le bénéfice annuel net restant sera utilisé pour le rachat des Parts Sociales de Classe C à leur valeur nominale suivi par l'annulation de ces Parts Sociales de Classe C rachetées; et
- (c) Troisièmement, tout solde sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Classe B proportionnellement à leur participation sur résolution des associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à douze mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Cappello, L. Noguera, M. Peter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2006, vol. 537, fol. 55, case 5. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2006.

J. Seckler.

(119126.3/231/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

SETHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161,

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, agissant en sa qualité de directeur de ladite société, nommé à cette fonction suivant décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 3 août 1994.

Une copie du procès-verbal, signée ne varietur est restée annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 1998 (numéro 2110 de son répertoire).

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société SETHI S.A. une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.498, constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 du 5 août 1999, (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 4 janvier 2003.

2.- Que le capital social de la Société SETHI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des mille (1.000) actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2006, vol. 907, fol. 49, case 10. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119131.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

110876

SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.636.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PROGIMMO S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer,
ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. («La Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 40.636 a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 491 du 28 octobre 1992,
- que la Société a converti le capital social en euros de sorte que le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 123.950,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 24,79,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales,
- qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société,
- que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société PROGIMMO S.A (La comparante), en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la Société;
- que la société PROGIMMO S.A. est nommée liquidateur de la Société, qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:
- que la Société dissoute n'a pas de passif et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,
- que par rapport à d'éventuels passifs de la Société, actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, la Comparante assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé;
- que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;
- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établie en date du 9 octobre 2006 par la société à responsabilité limitée HRT Révision, établie et ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel rapport est annexé aux présentes;
- que la liquidation de la société SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. est à considérer comme faite et clôturée;
- qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A.;
- que les livres et documents de la société SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2006, vol. 922, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2006.

F. Kessler.

(118113.5/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

LE CAP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.808.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(119475.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110877

ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Giulio Pampuro, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), président;
Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119623.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 octobre 2006

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Bruno Gobetti, entrepreneur, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119625.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 111.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(119395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110878

DOMAINES.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 83.027.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 septembre 2006 à 12.00 heures

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de modifier le pouvoir de signature qui avait été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant l'acte de constitution de la société. Dorénavant, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de M. Sunnen Marc et d'un des autres administrateurs.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119560.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

GADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.017.

Par résolution signée en date du 27 septembre 2006, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 mars 2007 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119563.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BALL INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.415.

Par résolution signée en date du 27 juillet 2006, l'associé unique a accepté la démission de M. Jan Driessens, avec adresse au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 12 juillet 2006.

Dès lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Gerd Schildgen, avec adresse au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119565.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

MARKCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 79.733.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(119583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BALL (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.416.

Par résolution signée en date du 27 juillet 2006, l'associé unique a accepté la démission de M. Driessens Jan, avec adresse au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 12 juillet 2006.

Dès lors le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Monsieur Gerd Schildgen, avec adresse au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich, Allemagne
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119566.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SYCAMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.180.

En date du 30 mai 2006, la société PERRINNIANA LIMITED, avec siège social au 15, Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, Royaume-Uni a cédé la totalité de ses parts sociales de la société SYCAMORE, S.à r.l. à la société CARPATHIAN PROPERTIES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société SYCAMORE, S.à r.l. se compose ainsi:

- CARPATHIAN PROPERTIES, S.à r.l. détient la totalité des 320 parts sociales de la société SYCAMORE, S.à r.l.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00336. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119567.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

WP IX LUXCO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 568.550,-.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 110.184.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 31 octobre septembre 2006

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

d'accepter la démission de M. Paul Mousel, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 31 octobre 2006. de nommer Mme Ute Bräuer, ayant l'adresse professionnelle au 14, rue Erasme, à L-1468 Luxembourg, nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 31 octobre 2006.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Timothy Curt
Madame Tara Kerley
Monsieur David Krieger

Gérants de classe B:

Monsieur Richard Brekelmans
Monsieur Guy Harles
Madame Ute Bräuer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

WP IX LUXCO I, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01165. Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119579.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110880

SESTANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.743.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 octobre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119568.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

INDUSTRIAL RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.643.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 octobre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119570.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

TILMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(119407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.
